

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 8 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Vote des taux de TEOM 2024

VOTE DES TAUX DE TEOM 2024

- CONSIDERANT la notification du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) des bases d'imposition et des taux communaux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2024,
- CONSIDERANT les bases prévisionnelles de 2024 et le taux voté lors du Comité Syndical du SBA en date du 29 janvier 2024, Madame la Présidente propose de voter les taux de TEOM pour les communes adhérentes comme présenté ci-après :

COMMUNES	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Montant 2024	Part incitative prévisionnelle 2024	Total 2024
BORT L'ETANG	584 835	9.18%	53 688	18 805	72 493
BULHON	495 018	9.18%	45 443	21 725	67 168
CREVANT LAVEINE	716 607	9.18%	65 785	32 241	98 026
CULHAT	830 166	9.18%	76 209	42 486	118 695
JOZE	1 201 753	9.18%	110 321	32 137	142 458
LEMPY	329 659	9.18%	30 263	16 025	46 288
LEZOUX	7 079 740	9.18%	649 920	251 531	901 481
MOISSAT	1 004 078	9.18%	92 174	44 826	137 000
ORLEAT	2 392 391	9.18%	219 621	76 768	296 389
PESCHADOIRES	2 681 172	9.18%	246 132	98 968	345 100
RAVEL	621 560	9.18%	57 059	27 664	84 723
ST JEAN D'HEURS	460 693	9.18%	42 292	30 892	73 184
SEYCHALLES	635 010	9.18%	58 294	19 550	77 844
VINZELLES	283 035	9.18%	25 983	12 604	38 587
	19 315 717		1 773 183	726 252	2 499 435

Le produit correspondant attendu de la TEOM serait de 1 773 183€ en part fixe et 726 252€ en part variable (incitative) pour l'année 2024. Ce montant est à inscrire au BP 2024, il fera l'objet de recettes mensualisées en recettes de fonctionnement et de dépenses équivalentes en dépenses de fonctionnement correspondant au reversement de la TEOM perçue par la communauté au S.B.A.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter :

- Le taux de TEOM fixé à 9.18 %
- Le produit attendu afférent pour 2024 d'un montant de 2 499 435€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente